

24 novembre 2014

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2014 de M. Alexandre Wisard: «Remise en état de la plaine de Plainpalais».

TEXTE DE LA QUESTION

Je prie le magistrat en charge de l'entretien de la plaine de Plainpalais de m'indiquer le montant des travaux d'entretien post-événement dont le cirque Knie s'est acquitté en 2014.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un montant forfaitaire de 10 000 francs est requis de tous les cirques souhaitant occuper la plaine de Plainpalais. Ce montant peut faire l'objet d'une garantie bancaire ou être versé avant le début de la manifestation.

Après la remise en état de la plaine de Plainpalais, une facture de ce montant est établie à l'intention du cirque concerné.

S'agissant du cirque Knie, la facture relative aux travaux de remise en état de la plaine de Plainpalais lui est adressée en mars de chaque année, précédant ainsi sa venue dans notre ville à la fin août.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone